

Le Maire certifie que la présente
pièce a été publiée
par voie dématérialisée,
le : 10 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20240315-24_08277-AR
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

Par délégation du Maire
Marc Andrieu
Directeur général adjoint

DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

<i>Service :</i>	Direction générale
<i>Nature de la prestation :</i>	Mise en œuvre d'un plan d'actions et redressement du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bayonne
<i>Mode de Passation :</i>	Procédure sans publicité ni mise en concurrence Articles R.2122-8 ° du code de la commande publique

Vu l'article L. 2122.22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour la durée de son mandat,

Vu l'arrêté en date du 17 janvier 2023 portant délégation de signature dans le domaine de la commande publique à Monsieur Jean-Marc Salanne, Conseiller municipal,

Considérant la décision du comité MAPA en date du 14 mars 2024,

DÉCISION

Après l'analyse de l'unique proposition fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur décide de retenir la proposition du Cabinet SENECARE Conseils domiciliée à MERIGNAC (33700), jugée économiquement avantageuse pour un montant de 39 900 € HT.

Il s'agit d'un marché ordinaire d'une durée de 42 jours en continu.

Jean-Marc Salanne
Conseiller municipal délégué
à la commande publique

Ville de Bayonne - Hôtel de Ville
1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 Bayonne cedex

Tél. : 05 59 46 60 60 – Fax : 05 59 25 70 79
contact@bayonne.fr

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Signé électroniquement par : JM SALANNE
Date de signature : 15/03/2024
Qualité : Elu aux Marchés Publics